

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

Délibération n° 2020/10

Extrait du Registre
Des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de PRUNELLI DI FIUMORBO

Séance du 19 OCTOBRE 2020
Convocation en date du 12 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au réfectoire de l'école d'Abbazia à huis clos, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Présents : ROCCHI André ; PAOLI Christian ; FILIPPINI Marie-Laure ; SANTONI Marie-Josée ; FRATICELLI Jean-Jacques ; ANDREANI Agnulina ; GUIDICELLI Sébastien ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; COLOMBANI Victoria ; PAOLI Franck ; BARBONI Toussaint ; MICAELLI Marie-Luce ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; PIERI Pierre-Louis ; FABRE-ACHILLI Nadine ; PAOLI Jules François ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; FARENC Nicole ; POLINI André.

Procurations : MURGIA Sandrine a PAOLI Christian
ANGELI Filippu Antone à SUSINI Vincent
FRANCISCI Lisa à FILIPPINI Marie-Laure
OTTOMANI Jean-François à GUIDICELLI Sébastien
ELEGANTINI Muriele à DAMIANI-CHIODI Anne-Marie
PIREDDA Albert à SALDANA Esteban

Secrétaire : Madame COLOMBANI Victoria

Domaine : Autres domaines de compétences

Sous-Domaine : Autres domaines de compétences des communes

Objet : Demande de Label « Ville et Villages étoilés ».

Intervenant (s) : Monsieur André ROCCHI - Monsieur Christian PAOLI – Monsieur Toussaint BARBONI – Monsieur Esteban SALDANA

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 22 Octobre 2020

Monsieur le Maire rappelle que l'opération « Villes et Villages Etoilés » organisée par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) valorise les actions menées pour assurer une meilleure qualité de la nuit et de l'environnement nocturne, en s'inscrivant dans une approche globale qui prend en compte à la fois les enjeux de biodiversité et paysages nocturnes, de confort et sécurité, de sommeil et santé des habitants, les coûts économiques et énergétiques des choix d'éclairages, la qualité de relation avec le citoyen.

« Villes et Villages Etoilés » valorise nationalement les communes et les territoires qui entrent et agissent dans une démarche de progrès.
C'est aujourd'hui, 574 communes qui sont déjà labellisées en France.

« Villes et Villages Etoilés » vise aussi à ne pas cantonner les progrès dans quelques territoires démographiquement peu denses mais à faire progresser par un nouveau questionnement et un nouveau type de réponses, l'ensemble des communes et leurs groupements.

Considérant les nombreux avantages offerts par cette labellisation, Monsieur le Maire indique que la Commune de Prunelli di Fiumorbu a donc tout intérêt à souscrire et à adresser une demande de label auprès de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN).

Etant précisé que la Collectivité doit participer aux frais de mise en place, de fonctionnement et de développement du label « Villes et Villages Etoilés » qui s'élèvent à la somme de 50 € par année.

Le Conseil ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- DECIDE d'entreprendre les démarches nécessaires et de concourir à l'obtention du label « Villes et Villages Etoilés » organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN)
- AUTORISE Monsieur le Maire à fournir toutes les informations permettant l'appréciation de la candidature et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
- DIT que cette dépense sera prélevée sur le budget principal – Chapitre 11.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme **Pour le Maire
et par délégation**
Le 1^{er} Adjoint au Maire



Christian PAOLI